



Projet de **notre** territoire

2022
2032

Terre d'enjeux

PAYS d'OPALE

Communauté de communes

Le vert, le vrai, la vie

Projet de notre territoire

Rédacteur en chef :

Ludovic Loquet

Mise en page et conceptions graphiques :

Service communication

Imprimé en 1 200 ex. par Cache imprimerie

Tous droits réservés à la CC-Pays d'Opale.

Contact :

service-communication@cc-paysdopale.fr

Votre magazine est imprimé sur
du papier issu de forêts gérées
durablement 



L'édito du Président



Cher(e)s lecteurs(trices),

Le projet de territoire est une initiative importante pour toute collectivité, il vise à planifier et à orienter le développement économique, social et environnemental de notre communauté de communes.

C'est un effort collaboratif qui implique les parties prenantes locales, y compris les habitants, les entreprises et les associations.

Six réunions techniques et quatre réunions publiques ont réuni plus de **200 personnes** autour d'un seul et même projet.

Le projet vise à mettre en place un plan de développement ambitieux pour la communauté de communes Pays d'Opale, en mettant l'accent sur la croissance économique, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Pays d'Opale.

Le projet de territoire a été élaboré avec une approche **participative**, impliquant la contribution de différentes parties prenantes. Les participants ont été invités à partager leurs idées et leurs suggestions sur ce qu'ils aimeraient voir se réaliser sur les dix prochaines années, tandis que les agents ont travaillé sur les aspects techniques et stratégiques du projet.

Nous sommes impatients de voir ce nouveau projet de territoire se concrétiser et les résultats positifs qu'il peut apporter à notre EPCI. Avec une planification stratégique bien conçue et une mise en œuvre efficace, nous sommes convaincus que ce projet comprenant **5 enjeux et 152 actions identifiées** peut conduire à une amélioration significative de votre qualité de vie.

Je vous laisse découvrir les tenants et aboutissants de ce défi dans ce document qui, j'en suis sûr, vous éclairera en toute transparence et simplicité sur ce projet ambitieux.

Fidèlement.

Ludovic Loquet

Président de la CC Pays d'Opale
Vice-président du Conseil départemental
Maire d'Ardres

PAYS d'OPALE

Communauté de communes

Le vert, le vrai, la vie



Le Territoire

23 communes	189,33 km ²
25 603 habitants au 1 ^{er} janvier 2022	

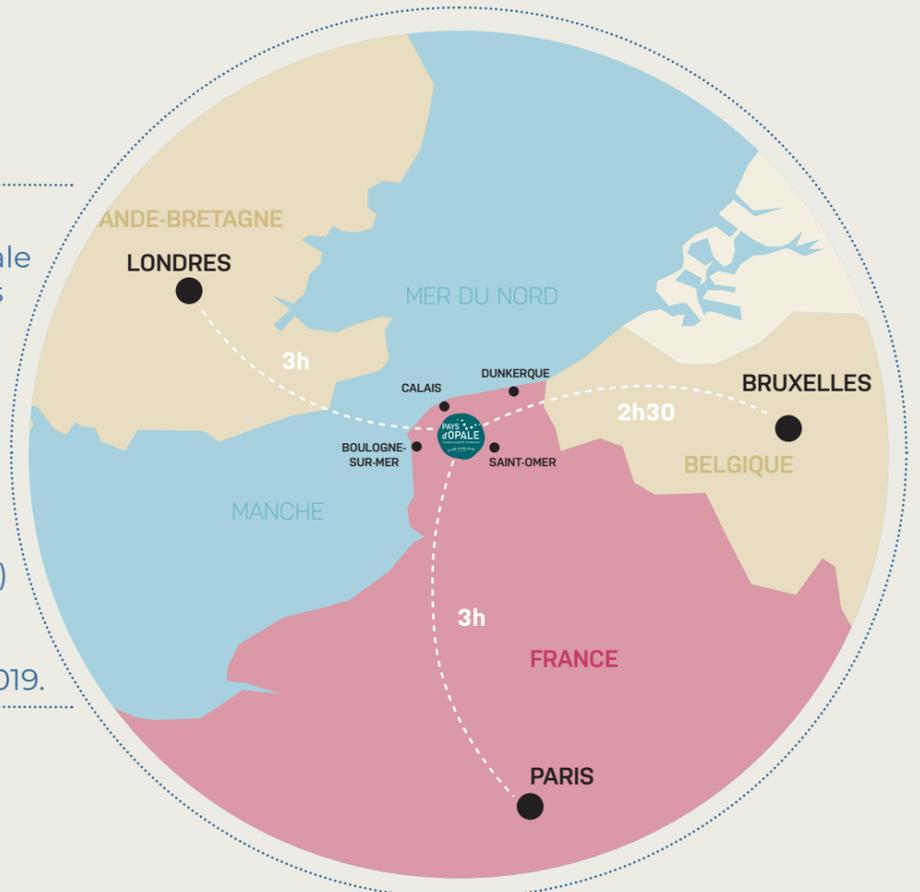
Les Atouts

+ 280 km de randonnées	29 km ² de forêts
Diversité paysagère : Lacs, marais, forêts et bocages	

La Situation

- entre 15 et 30 mn → Calais
- entre 20 et 35 mn → Boulogne s/Mer
- entre 30 et 40 mn → Saint-Omer

La Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) se localise dans la région des Hauts de France, elle se situe au nord du département du Pas-de-Calais. La CCPO est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé le 1er janvier 2017 dont le périmètre a été revu le 1er décembre 2019.



Enjeux démographiques

- Adapter les services aux familles au regard des évolutions démographiques
- Rendre le territoire plus attractif pour attirer de nouveaux arrivants

Enjeux des domaines de la santé

- Trouver des réponses au manque de médecins généralistes et spécialistes
- Anticiper le vieillissement de la population et les besoins en structures d'accueil et accompagnement
- Prendre en compte les évolutions en matière de santé (téléconsultation, pôles médicaux, ...)
- Renforcer la prévention

Enjeux pour la culture et le sport

- Avoir une réflexion sur un maillage territorial en termes d'équipements culturels
- Promouvoir le patrimoine existant
- Affirmer le rôle de la CCPO en terme de politique culturelle, sportive et de soutien aux associations et événements
- Valoriser le potentiel du territoire en terme de pratiques sportives de plein air

Enjeux de l'action sociale

- Renforcer l'accompagnement des familles
- Renforcer l'action vers le retour à l'emploi
- Développer le bien-vivre ensemble
- Avoir une réflexion sur des lieux de vie communs

Enjeux de l'habitat

- Un enjeu de cadre de vie : maintenir des cœurs de villages vivants
- Préserver un cadre rural et vert
- Participer à la rénovation énergétique des logements pour lutter contre la précarité énergétique
- Adapter le développement immobilier du territoire aux contraintes de la loi Climat et Résilience de 2021

Enjeux pour l'emploi

- Mobiliser sur les secteurs en tension
- Soutenir l'emploi des jeunes
- Favoriser la mobilité vers l'emploi

Enjeux de la mobilité

- Répondre au manque de transports en commun
- Relier les communes du territoire autrement que par voie routière
- Développer les pistes cyclables
- Développer les alternatives à l'autosolisme

Enjeux économiques

- Développer l'accompagnement à la création d'entreprises et la promotion économique du territoire
- Poursuivre la politique d'implantation et d'extension des zones d'activités économiques
- Agir pour la création d'emplois
- Développer les atouts touristiques du territoire

Enjeux du tourisme

- Devenir un territoire où l'on séjourne
- Dynamiser les acteurs de l'hébergement pour diversifier les modes d'accueil
- Valoriser le patrimoine naturel et historique pour se démarquer de l'offre environnante
- Développer et promouvoir l'animation touristique

Enjeux de la vie locale

- Réfléchir à l'accessibilité aux commerces pour les personnes exclues de la mobilité
- Structurer un maillage territorial de commerces accessibles
- Soutenir et inciter à la création d'associations tout en développant les lieux de rencontres et d'échanges

Enjeux de l'enfance-jeunesse

- Développer des services étroitement articulés avec les dynamiques démographiques des communes
- Renforcer le maillage du territoire en accueil collectif petite enfance et en accueil individuel
- Développer l'accompagnement des jeunes

Enjeux environnementaux

- Concilier la préservation des espaces naturels et la stratégie foncière tout en préservant l'identité du territoire
- Adapter le développement de la CCPO aux contraintes naturelles, notamment aux risques d'inondations
- Développer une cohérence dans la gestion globale des déchets, depuis leur production jusqu'à leur traitement
- Protéger la ressource en eau
- Apporter des réponses aux enjeux écologiques et énergétiques
- Promouvoir une agriculture durable et les circuits courts



Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- Plan local d'urbanisme intercommunal
-

Actions de développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Eau – Assainissement des eaux usées à compter du 1er janvier 2026

Les compétences supplémentaires soumises à l'intérêt communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du logement et du cadre de vie

Action sociale d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements d'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférant

Création et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Autres compétences supplémentaires

Enfance et jeunesse : crèches, relais petite enfance, lieu d'Accueil Enfants-Parents, ludothèques, parentalité

Adhésion à la Fabrique Défi

Système d'informations géographiques avec accessibilité des communes membres au cadastre numérisé

Réseaux et services locaux de communications électroniques

Service public d'assainissement non collectif

Signalétique patrimoniale, économique et touristique

Culture / animation :

- Travaux de restauration, réhabilitation, protection, conservation et sécurisation du patrimoine culturel ou artistique mobilier classé ou inscrit sur délibération spécifique du conseil communautaire
- Mise en œuvre d'une saison culturelle à l'échelle du territoire comprenant des stages, ateliers et colloques à caractère culturel et artistique, expositions, représentations artistiques et culturelles, visites patrimoniales et événements divers
- Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sous statut municipal qui adhèrent à la Médiathèque Départementale de Prêt, gestion du réseau et mise en place d'actions collectives visant à renforcer l'animation et la promotion de la lecture
- Prise en charge des frais de transport au bénéfice du public scolaire à destination des manifestations et événements organisés par les services culturels communautaires sur délibération spécifique du conseil communautaire
- Création, gestion et animation de ludothèques
- Organisation ou participation à l'organisation d'événements exceptionnels de portée extra-communautaire, se déroulant en tout ou partie sur le territoire communautaire
- Soutien aux manifestations ou actions exceptionnelles portées par les associations dont le caractère est rattaché à une compétence communautaire et qui sont susceptibles d'intéresser et de drainer la population à l'échelle du territoire pays d'Opale,
- Mise en place de partenariats en vue de l'animation du territoire en lien avec les compétences communautaires
-

Création et gestion du service de fourrière pour les animaux domestiques errants

Élaboration du plan de mise en accessibilité des services publics

Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique intervenant sur le territoire communautaire et aux actions de lutte contre le handicap et l'isolement

Acquisition, gestion et entretien ou location de matériel puis mise à disposition aux associations locales pour les manifestations locales

Organisation de la mobilité



La réflexion pour la construction du projet de territoire a très rapidement abouti à la nécessaire concertation du panel le plus large possible d'acteurs du territoire.

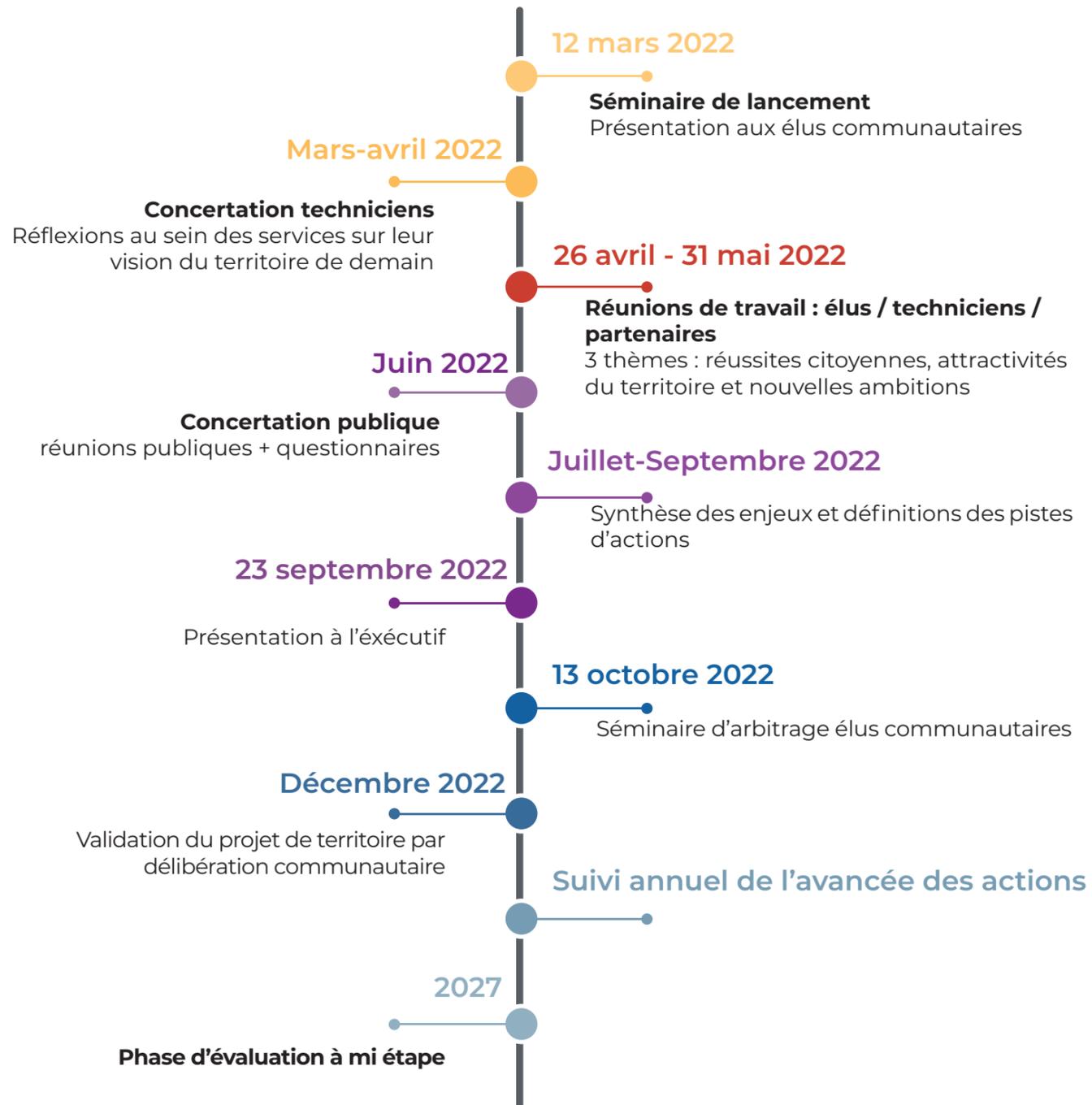
C'est la raison pour laquelle sa définition a reposé sur une très large concertation menée auprès des élus communautaires, des techniciens de la CCPO, des habitants et des acteurs du territoire (partenaires, administrations, associations ...).

Le cabinet Altéris a en outre participé à l'élaboration du projet en animant les réunions publiques organisées dans les bourgs centres.

Les acteurs de la construction du projet ont donc été les élus, les techniciens et agents de la CCPO, les habitants ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

Le travail d'élaboration du projet de territoire a commencé en mars 2022 avec un séminaire de lancement. La concertation s'est déroulée jusqu'en juin et une réunion de restitution et de validation a été organisée dans le cadre d'une commission plénière en septembre 2022.

Le projet a été approuvé en conseil communautaire en décembre 2022.



6
réunions
techniques

4
réunions
publiques



200
acteurs

320
questionnaires



Pour un
Pays d'Opale

Protecteur
et valorisateur

Enjeu

1

Aménagement et cadre de vie

Protéger et valoriser les ressources du territoire

La CCPO dispose de réels atouts aux premiers rangs desquels figurent la qualité de vie et un environnement remarquable et globalement préservé, vecteur de terroirs diversifiés.

Elle est composée de plusieurs entités paysagères, fortement liées aux espaces naturels qui les composent.

Sur le plan géologique, la CCPO constitue un territoire transitoire entre la boutonnière du Boulonnais, le Pays de Licques et les plateaux artésiens.

Ces trois entités paysagères sont :

- Les coteaux calaisiens, un paysage de marais
- Le Pays de Licques : un paysage bocager au cœur de la Boutonnaire
- Le Pays d'Hardinghen : un paysage en frange des bocages du Boulonnais

La priorité des élus mais aussi de l'ensemble des habitants qui ont participé à l'élaboration du présent projet de territoire a été :

« Préservons le caractère rural
de notre territoire »

La préservation de la ruralité et de ses atouts en termes de cadre de vie est un enjeu fort et essentiel.

La CCPO poursuivra donc les efforts engagés depuis des années pour limiter les risques et améliorer encore le cadre de vie des habitants.

Cela passe par la protection des ressources naturelles, un travail sur la consommation d'énergie et la promotion d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement.

Mais si le cadre de vie attire les populations, la ruralité peut aussi avoir des contraintes parmi lesquelles la faible offre de mobilité alternative à la voiture individuelle et des aménagements limités.

La CCPO, en lien avec les partenaires, s'engagera dans une réflexion et des projets visant à améliorer et adapter l'offre de mobilité aux besoins et contraintes du territoire rural.

Attentes exprimées par

les élus et partenaires

- La biodiversité
- La communication sur les aides pour l'habitat
- Le développement des mobilités douces
- Le soutien des initiatives d'économies circulaires
- La lutte contre le gaspillage

Attentes exprimées par

les habitants

- Le cadre de vie est l'atout numéro un pour les habitants du territoire (74.5%).
- La population fait de la rénovation des logements existants la priorité en matière d'aménagement du territoire (64%).
- Le manque de transport et de mobilité représente une faiblesse majeure du territoire (51.9 %).
- La mise en place d'un permis de louer

Enjeu 1

Aménagement et cadre de vie

Orientation 1

Valoriser la biodiversité, les paysages et les atouts locaux clés de la qualité de vie et de l'attractivité

Le paysage naturel remarquable et diversifié de la communauté de communes Pays d'Opale fait d'elle le poumon vert du Calais au cœur du triangle Calais Boulogne et Saint-Omer.

La richesse et la diversité des milieux naturels, un patrimoine culturel et historique intéressant et plus largement le caractère rural qui forge l'identité du territoire sont un réel atout que les habitants et les élus ont à cœur de préserver et de valoriser.

Cela passe notamment par le développement d'un urbanisme durable peu consommateur d'espace naturel et agricole mais aussi par une meilleure prise en compte et valorisation du patrimoine remarquable.



Actions

1.1.1 : Intégrer la Loi ZAN dans les documents d'urbanisme, reconquérir les friches pour développer des projets d'intérêt communautaire

1.1.2 : Poursuivre les démarches PLUI, PLH

1.1.3 : Mettre en place un contrôle régulier des projets d'urbanisme par recrutement et assermentation d'un agent communautaire

1.1.4 : Préserver le patrimoine bâti ancien, valoriser l'architecture traditionnelle et promouvoir une architecture respectueuse des paysages et engagée dans une démarche de développement durable

1.1.5 : Mettre en place un permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne

1.1.6 : Remettre en état, développer et promouvoir les itinéraires de randonnées sur le territoire et favoriser le maillage entre eux et avec les sentiers des territoires voisins

1.1.7 : Développer, avec l'ONF, un plan d'actions pour l'entretien et l'accueil en forêt de Guines

Enjeu 1

Aménagement et cadre de vie

Orientation 2

Faire de la protection des sols, de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques l'atout de la qualité de vie du territoire

La Communauté de Communes Pays d'Opale présente un territoire agricole sensible au phénomène d'érosion et de ruissellement des eaux.

Les coulées de boue et les ruissellements présentent d'une part, un risque pour les personnes et les biens, d'autre part un facteur de dégradation du milieu naturel (zones humides cours d'eau, canaux, etc.). Le traitement de ces problématiques ne peut s'effectuer qu'à une échelle permettant une meilleure cohérence hydrographique.

L'opération Ararat et le plan de lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols doivent se poursuivre et s'intensifier en complément de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence obligatoire adoptée par la communauté de communes en 2014.

La CCPO est aussi un réservoir d'eau essentiel alimentant l'ensemble du Calais. Prévu initialement par la loi NOTRe, le transfert des compétences eau et assainissement à l'EPCI deviendra, sous réserve de nouvelles dispositions législatives, effectif dès 2026. La protection de la ressource en eau deviendra pleinement une problématique communautaire. Les événements naturels liés au réchauffement climatique obligent le territoire à agir pour la préservation de ce bien précieux tant en quantité qu'en qualité.



Actions

1.2.1 : Décliner le plan GEMAPI et s'assurer du bon entretien des ouvrages hydrauliques

1.2.2 : Renforcer la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols (ARARAT) et favoriser l'implantation de haies champêtres le long des chemins ruraux et aux abords des parcelles

1.2.3 : Mettre en place une stratégie d'intervention foncière pour faciliter les programmes d'action visant à la protection des ressources

1.2.4 : Sensibiliser à la réduction de la consommation d'eau par une communication adaptée (récupérateurs d'eaux...) et porter une réflexion sur la gestion de la ressource en eau potable

1.2.5 : Renforcer le contrôle de l'assainissement

1.2.6 : Engager le territoire dans le dispositif «Territoire Engagé pour la Nature»

Enjeu 1

Aménagement et cadre de vie

Orientation 3

Réduire la consommation d'énergie et développer la production d'énergie renouvelable

La collectivité doit jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Or, même si les politiques de soutien existent via les OPAH successives, la précarité énergétique des bâtiments est encore très présente.

Par ses engagements au sein des services communautaires mais aussi par l'accompagnement des initiatives, l'harmonisation de pratiques vertueuses et la sensibilisation des élus, habitants et acteurs économiques du territoire, la CCPO s'orientera dans une dynamique visant à devenir à terme « territoire à énergie positive ».



Actions

1.3.1 : Inciter et accompagner techniquement les particuliers et collectivités à la rénovation énergétique

1.3.2 : Promouvoir la trame noire en incitant à la sobriété énergétique

1.3.3 : Mutualiser le centre technique communautaire et le service communautaire de collecte des déchets ménagers au sein d'un équipement unique au cœur du territoire d'intervention

1.3.4 : Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires

1.3.5 : Etudier les opportunités de productions privées et publiques d'énergie renouvelables adaptées au territoire

1.3.6 : Développer les modes de déplacements plus économes en énergie



Enjeu 1

Aménagement et cadre de vie

Orientation 4

Renforcer l'offre de mobilité et l'adapter aux nouveaux besoins du territoire

Les transports et notamment l'usage de la voiture individuelle sont l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution.

La CCPO, territoire à dominante très rurale, ne pourra pas enrayer totalement le phénomène mais doit se donner les moyens de promouvoir les modes de déplacement doux et alternatifs. Elle peut aussi accompagner le changement de pratiques en favorisant le déploiement des véhicules électriques, en encourageant le covoiturage et l'usage du vélo.

Elle étudiera enfin en lien avec les collectivités voisines et Hauts-de-France Mobilité dont elle est membre, l'opportunité du déploiement d'un transport en commun adapté au caractère rural du territoire.



Actions

1.4.1 : Déployer les bornes de recharge des véhicules électriques dans les lieux publics stratégiques en lien avec l'ADEME

1.4.2 : Développer le Covoiturage local

1.4.3 : Reconsidérer les usages du vélopartage au-delà du volet touristique et étudier le développement de l'autopartage

1.4.4 : Retravailler le dispositif de transport à la demande pour l'adapter aux besoins du territoire

1.4.5 : Etudier la mise en place d'un transport solidaire et en soutenir le fonctionnement

1.4.6 : Soutenir l'acquisition de vélos pour les déplacements du quotidien

1.4.7 : Abonder forfaitairement le dispositif départemental de soutien au permis de conduire des jeunes (18-25 ans) en contrepartie d'un engagement citoyen de 35h auprès d'une association locale

1.4.8 : Favoriser l'intermodalité vers les gares



Enjeu 1

Aménagement et cadre de vie

Orientation 5

Réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage, favoriser le réemploi

La collecte et le traitement des ordures ménagères coûtent cher et les coûts ne font que s'accroître.

Il faut pouvoir limiter l'augmentation des coûts. S'ajoute à cela l'extension des consignes de tri en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pour répondre à ces enjeux et limiter l'augmentation des coûts, la collectivité a dû s'adapter pour la rendre plus juste et équitable.

La collectivité renforce la sensibilisation et l'action tant pour améliorer le tri que pour limiter le gaspillage et modifier les pratiques.



Actions

1.5.1 : Développer les points d'apport volontaire

1.5.2 : Soutenir et accompagner les initiatives en termes d'économies circulaires : développer sur le territoire une ressourcerie en lien avec les partenaires de l'économie sociale et solidaire, favoriser la mise en place des repair cafés...

1.5.3 : Renforcer la sensibilisation auprès des habitants sur le tri et rejoindre une dynamique zéro déchets

1.5.4 : En partenariat avec les communes, mettre à disposition des broyeurs de végétaux et sensibiliser à l'intérêt du mulching

1.5.5 : Participer au programme REGAL (« Retrouvons Ensemble le Gout des Aliments Locaux ») porté par le Pays du Calais et sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

1.5.6 : Déployer la TEOMI sur l'ensemble du territoire communautaire

1.5.7 : Poursuivre la dématérialisation des actes de l'administration pour réduire la consommation de papier



Enjeu 1

Aménagement et cadre de vie

Orientation 6

Accompagner et valoriser une agriculture et une alimentation durable au plus près des besoins locaux

La CCPO encourage la consommation locale et le bien manger. Profitant de la diversité des filières agricoles, la collectivité doit répondre à la demande croissante de qualité alimentaire et de bien-être des habitants.

Outre le maintien de l'emploi agricole, il s'agit d'offrir une alimentation saine et locale tout en préservant les ressources.

Cette dynamique s'accompagne d'une large sensibilisation des agriculteurs pour envisager la pérennisation d'une agriculture saine et durable.

Actions

1.6.1 : Mettre en place le projet alimentaire territorial (PAT)

1.6.2 : Sensibiliser aux bienfaits de l'agriculture durable adaptée aux contraintes naturelles

1.6.3 : Promouvoir et soutenir la production locale





Pour un
Pays d'Opale

Attractif
et innovant



Enjeu 2 Attractivité du territoire

Poursuivre le développement économique et la création d'emplois en valorisant les atouts du territoire et en favorisant la proximité

Si la CCPO n'est pas et ne sera jamais une terre d'industrie en raison de son implantation géographique assez éloignée des grands axes de communication, le nombre de créations d'entreprises augmente chaque année.

Au total, les **1 125 établissements** du territoire comptent **2 234 salariés**.

Le territoire se caractérise par une très forte proportion de TPE : 93 % des établissements ont moins de 6 salariés, et 15 établissements ont plus de 20 salariés.

La politique d'accompagnement et de soutien financier développée par la CCPO facilitant l'orientation et l'engagement des porteurs de projets participe à ces bons résultats et doit être poursuivie.

Pour soutenir l'économie locale et attirer visiteurs et clients, la CCPO doit se servir de ses atouts (naturels, culturels, ...) pour en faire de véritables outils de développement, de création d'emplois et d'activités.



les élus et partenaires

Attentes exprimées par

- Attractivité du territoire pour les entreprises
- Soutien aux entreprises, notamment PME-TPE
- Promouvoir et soutenir la production locale
- Faire du Tiers-Lieu Numérique un espace de vie

les habitants

Attentes exprimées par

- Commerces de proximité sur l'ensemble du territoire
- Le soutien aux commerces et aux circuits de proximité est la priorité numéro un en matière de développement économique (67.5%)
- Création d'une cuisine centrale avec approvisionnement par les producteurs locaux.
- Augmenter la signalétique touristique

Enjeu 2

Attractivité du territoire

Orientation 1

Accueillir et accompagner les acteurs économiques, favoriser le développement des entreprises

En réponse au constat réalisé lors de différents ateliers qui mettaient en avant la difficulté pour les porteurs de projet de trouver le bon interlocuteur pour les accompagner dans leurs démarches, la CCPO mène depuis plusieurs années une politique d'accompagnement et d'orientation facilitant la relation entre les porteurs de projet et les professionnels.

En 2018 elle met en place, sur autorisation de la région Hauts-de-France un dispositif de soutien financier à l'investissement pour les créateurs et développeurs d'entreprise. Même si ce dispositif fonctionne bien, il est encore assez méconnu.

La CCPO doit développer des procédures visant à faciliter l'information et soutenir ou développer des projets d'accueil des entreprises.

Cela passe par le développement de zones artisanales mais aussi des projets immobiliers type ruches ou cellules locatives.

S'agissant des commerces, il convient de participer à leur maintien et leur développement en tant que véritables lieux de vie et d'animation de notre territoire rural.



Actions

2.1.1 : Affirmer le rôle de la CCPO dans l'animation du réseau économique local et la valorisation des savoir-faire

2.1.2 : Conforter les zones d'activités existantes

2.1.3 : Maintenir et renforcer les liens avec les acteurs de la création du développement des entreprises

2.1.4 : Accompagner les actions en faveur de l'animation et du maintien du commerce local

2.1.5 : Soutenir la création et le développement de commerces et d'entreprises artisanales et de services

2.1.6 : Développer un immobilier d'entreprises adapté aux besoins du territoire

2.1.7 : Déployer une plateforme en ligne de valorisation des entreprises



Enjeu 2

Attractivité du territoire

Orientation 2

Soutenir la création d'emplois

Les partenaires de l'emploi des jeunes sont présents sur le territoire mais souvent méconnus des publics, notamment les jeunes des communes plus rurales. Il convient donc d'accompagner la promotion de la Fabrique Défi au sein des territoires pour attirer les jeunes vers l'emploi durable.

D'autre part, des offres d'emploi de proximité ou d'apprentissage peinent à trouver des candidats. Un travail en lien avec les partenaires de l'emploi, de recensement et de promotion des métiers en tension doit pouvoir être engagé et un lien avec les demandeurs d'emploi doit être créé.

Enfin, le CIAS accompagne les bénéficiaires du RSA dans une démarche d'insertion sociale. L'accompagnement vers un retour à l'emploi doit être renforcé pour les bénéficiaires ayant levé la majorité des freins périphériques.

Actions

2.2.1 : Maintenir et renforcer les liens et partenariat avec les partenaires de la création d'emploi et de la formation (Fabrique Défi, Pole Emploi...) et promouvoir des actions adaptées aux besoins du territoire

2.2.2 : Renforcer le rôle des référents RSA du CIAS vers de véritables référents socio professionnels

2.2.3 : Mener une réflexion sur l'offre de mobilité adaptée au retour à l'emploi pérenne



Enjeu 2

Attractivité du territoire

Orientation 3

Faire du tiers-lieu numérique un lieu ressource pour la création et le développement de l'emploi et de l'entrepreneuriat sur le territoire

Le Tiers Lieu Numérique doit être le partenaire de l'emploi et du développement économique. En proposant aux télétravailleurs ou aux entrepreneurs des locaux optimisés dans des endroits stratégiques du territoire.

Le Tiers Lieu ne se limite pas à un lieu de résidence professionnelle. Il doit être un espace de découvertes, d'innovation, d'apprentissage, de formation et d'échanges au bénéfice de tous les publics avec pour objectif l'emploi, le développement des projets, un lieu :

« du faire, du vivre et du agir ensemble »



Actions

2.3.1 : Créer les conditions techniques favorisant le télétravail hors du domicile et le coworking

2.3.2 : Proposer des bureaux à la location éphémère

2.3.3 : Définir des espaces annexes en lien avec le Tiers Lieu permettant le coworking ou télétravail et les promouvoir (ex : la Chapelle des Carmes)

2.3.4 : Mettre en place et animer un Fab Lab pour sensibiliser aux nouveaux usages du numérique

2.3.5 : Mettre en place et coordonner des actions de formation pour tous les publics (conseiller numérique)

2.3.6 : Faire du TLN un espace de vie : expositions éphémères, marchés, événements culturels ...



Enjeu 2

Attractivité du territoire

Orientation 4

Renforcer l'attractivité touristique à travers le patrimoine, l'animation et les équipements

La CCPO dispose d'atouts naturels qui font du territoire un espace privilégié de tourisme vert : 300 kilomètres de sentiers qui en font un Pôle d'excellence Randonnée, la forêt domaniale de Guînes, le site des lacs d'Ardres, les espaces de marais et de bocages... Même si elle a laissé peu de traces visibles, l'histoire du territoire est aussi riche et constitue une ressource intéressante pour l'animation du territoire.

La CCPO doit s'appuyer sur tous ces atouts et les utiliser pour dynamiser son offre touristique et développer une « marque » communautaire distinguant le territoire de ses voisins de la Côte d'Opale (animations, promotion des équipements, soutien au développement d'activités type Glamping, promotion des démarches vertueuses, etc.)

L'accueil des touristes doit aussi être repensé pour répondre aux nouveaux besoins de ces publics : très rares sont aujourd'hui les publics qui sollicitent le service tourisme pour trouver un hébergement. Par contre, habitants et touristes recherchent de l'animation et de l'info en temps réel sur les activités du territoire.

Enfin, si les activités campings, gîtes et chambres d'hôtes sont bien présentes, on note la présence d'un seul hôtel et le faible nombre de places accessibles aux camping-cars.



Actions

2.4.1 : Développer le tourisme vert et de bien être type glamping

2.4.2 : Développer l'offre de tourisme sportif basée sur les atouts du territoire : trail, marche nordique, vélo, voile, rando...

2.4.3 : Favoriser la création d'aires de camping-car

2.4.4 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire (matériel et immatériel)

2.4.5 : Implanter des bornes interactives touristiques et adapter l'information touristique aux nouveaux besoins des usagers (numérique...)

2.4.6 : Valoriser l'offre d'hébergement et d'équipements touristiques et accompagner leur création et leur développement

2.4.7 : Définir une marque touristique communautaire : « Pays d'Opale, pays des sports de nature » ou « Pays d'Opale, pays tourné vers la nature » en lien avec le PDESI

2.4.8 : Mettre le vélo au cœur de l'offre touristique du pays d'Opale (écotourisme)



Enjeu 2

Attractivité du territoire

Orientation 5

Promouvoir les circuits courts de producteurs locaux et les accompagner

Afin de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs, saisonnalité et proximité, une démarche doit être entreprise avec les producteurs locaux pour promouvoir et valoriser plus efficacement leurs produits.

Créer un marché de terroir réunissant les producteurs locaux, au sein de la Minoterie et dans d'autres lieux stratégiques.

La CCPO accompagnera les agriculteurs qui se lancent dans la diversification et les porteurs de projets agricoles visant à renforcer la proximité entre le produit et son consommateur.

Actions

2.5.1 : Mettre en place des événements valorisant les producteurs locaux et soutenir les actions locales (marchés, action des associations d'artisans ou de commerçants)

2.5.2 : En lien avec les partenaires du monde agricole, soutenir les projets de création, de développement ou de diversification portés par les exploitants agricoles en faveur des circuits courts

2.5.3 : Soutenir l'implantation de distributeurs de produits locaux dans des endroits stratégiques du territoire

2.5.4 : Participer au programme REGAL («Retrouvons Ensemble le Gout des Aliments Locaux») porté par le Pays du Calaisis



Enjeu 2

Attractivité du territoire

Orientation 6

Structurer la commande publique au bénéfice du durable et du local

Parce que les règles de la commande publique peuvent constituer un frein à la proximité, en raison de critères mal définis (la seule appartenance géographique étant un critère discriminatoire donc interdit), la définition et la diffusion de critères légaux recevables doit être étudiée au bénéfice du territoire.

Pour les matières qui le permettent, la mise en place de groupements de commandes peut aussi permettre d'optimiser les coûts tant pour les acheteurs que pour les producteurs.

Actions

2.6.1 : Rédiger un guide de la commande publique incluant des critères favorisant la proximité et le rendre accessible aux communes du territoire

2.6.2 : Développer les groupements de commandes au bénéfice du durable et du local





Pour un
Pays d'Opale

Solidaire
et social



Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Bien vivre ensemble en Pays d'Opale

La volonté d'apporter le service public au plus près des habitants a toujours guidé les politiques communautaires.

Développement des services enfance avec trois établissements publics d'accueil du jeune enfant, un Relais Petite Enfance, un Lieu d'Accueil Enfants Parents, etc,

Développement de l'accompagnement des personnes avec deux France Services,

ICréation du premier CIAS créé au nord de Paris,

Un accès à la culture avec une école de musique, un réseau de lecture publique et une programmation culturelle...

Aujourd'hui les pratiques et les demandes évoluent et la CCPO doit d'une part renforcer l'existant en l'adaptant aux nouveaux besoins et, d'autre part investir dans des projets nouveaux notamment dans les domaines de la santé et des pratiques sportives.



les élus et partenaires

Attentes exprimées par

- Analyser l'adéquation de l'offre et des besoins du territoire au niveau de la petite enfance et de la jeunesse
- Accompagner les personnes fragilisées
- Renforcer l'offre de santé
- Piloter la CTG
- Renforcer l'offre culturelle et sportive

les habitants

Attentes exprimées par

- Maisons de la jeunesse et des associations
- Notion d'itinérance du CIAS
- La population souhaite à 67.2 % une amélioration de l'accès aux soins.
- Mutualisation des moyens entre les communes
- Le développement de l'offre culturelle et sportive arrive en troisième position des priorités en matière de qualité de vie (30.3%).

Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 1

Renforcer la politique territoriale petite enfance et accompagner la parentalité dans sa dimension éducative

La politique petite enfance est une politique phare de la CCPO qui a toujours souhaité développer et renforcer la proximité du service public.

Cependant, de nouveaux besoins apparaissent, les places d'accueil collectif ou individuel sont parfois limitées et les équipements vieillissent.

La CCPO compte 60 places d'accueil collectif du jeune enfant. A Guînes, une réhabilitation de l'équipement est à engager pour respecter la conformité aux normes d'accueil PMI et optimiser le fonctionnement.

Si le mode de garde collectif est plébiscité par les habitants, son fonctionnement ne répond pas toujours à l'ensemble des besoins en termes d'horaire. La demande étant très souvent supérieure à l'offre de places, il ne permet pas non plus d'apporter une solution rapide aux familles en réinsertion professionnelle.

Ce problème se retrouve aussi dans l'accueil individuel pour lequel les horaires de travail atypiques constituent souvent un frein mais aussi en raison de la baisse régulière du nombre d'assistants maternels sur le territoire.

Il convient donc d'envisager des solutions directes ou d'accompagner les projets qui permettront de répondre au mieux aux besoins des familles.

Enfin, parce que les familles ont parfois aussi besoin d'être accompagnées ou soutenues dans leur rôle de parents, le rôle du LAEP et plus largement du service parentalité doit être valorisé et renforcé.



Actions

3.1.1 : Développer ou soutenir le développement de structure d'accueil collective à horaires atypiques ou crèche AVIP

3.1.2 : Réhabiliter ou reconsidérer l'EAJE de Guînes pour répondre aux exigences et aux besoins identifiés

3.1.3 : Renforcer et accompagner le réseau des assistants maternels grâce à l'action du RPE

3.1.4 : Soutenir la création de M.A.M (investissement)

3.1.5 : Mettre en place un service parentalité au bénéfice de l'ensemble des familles



Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 2

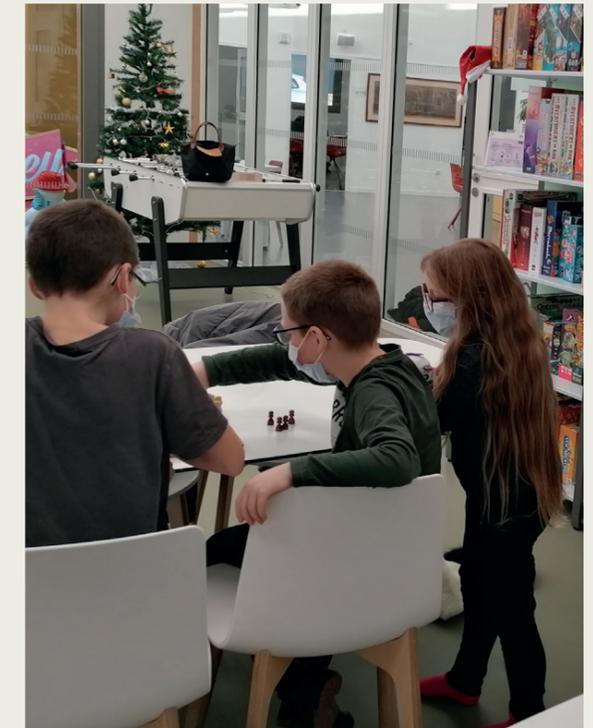
Développer une véritable politique jeunesse au bénéfice du territoire

La politique Jeunesse n'est aujourd'hui pas à proprement parler une compétence communautaire. Des actions existent ponctuellement mais ne permettent pas aux jeunes de développer leur appartenance à la CCPO.

Par une écoute des besoins de chacun, un accompagnement de projets, une communication adaptée etc., la CCPO a un rôle à jouer pour développer l'activité des jeunes et leur sentiment d'appartenance communautaire.

Au niveau communal, les accueils collectifs de mineurs sont développés dans plusieurs communes du territoire, de manière efficace mais, faute de places et en raison des coûts inhérents, leur accès est souvent restrictif pour les extérieurs. La CCPO a un rôle à jouer dans l'accompagnement de ces accueils, leur développement et/ou leur création.

A côté de ces projets communaux, des initiatives associatives existent mais sont souvent peu connues. Fédérer et valoriser ces actions au niveau communautaire sera un atout pour promouvoir l'action communale et associative.



Actions

3.2.1 : Soutenir les communes dans le fonctionnement de leurs ALSH (participation forfaitaire par enfant) et accompagner à la création d'initiatives communales

3.2.2 : Mettre en place une bourse d'initiative des jeunes pour promouvoir les projets portés par des jeunes au bénéfice du territoire

3.2.3 : Développer le partenariat avec l'Association d'Action Educative (AAE) pour identifier les besoins, informer et promouvoir l'initiative des jeunes

3.2.4 : Développer la ludothèque hors les murs



Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 3

Renforcer l'accompagnement des personnes les plus fragilisées (personnes âgées, en situation de handicap, public précaire)

Le Centre Intercommunal d'action Sociale a été créé en 2006 et constituait le premier établissement de la sorte au nord de Paris. Avec son épicerie sociale, sa mission de référent RSA, le portage de repas à domicile et les actions de prévention, il répond à de nombreux besoins quotidiens de la population mais son action peine parfois à toucher les personnes plus fragiles et/ou les plus éloignés. Renforcer la proximité, permettre une insertion ou réinsertion sociale sans stigmatiser les publics est un objectif qui permettra de répondre au mieux à l'ensemble des besoins.

D'autre part, le vieillissement de la population et la prise en compte du handicap obligent la collectivité à étudier, avec les partenaires, le déploiement des dispositifs d'habitat adaptés et à poursuivre son accompagnement afin de permettre le maintien maximal de l'autonomie des bénéficiaires.

Actions

3.3.1 : Favoriser le développement des dispositifs privés d'habitat inclusif et adapté (béguinages, colocations, etc.)

3.3.2 : Mettre en place un dispositif d'écoute pour les publics fragilisés

3.3.3 : Créer l'épicerie solidaire mixte et développer l'itinérance

3.3.4 : Poursuivre et optimiser le service de repas à domicile pour mieux répondre aux besoins

3.3.5 : S'appuyer sur les réseaux de partenaires pour sensibiliser à la gestion du budget

3.3.6 : Favoriser la proximité en allant au plus près des habitants (via un CIAS itinérant dans les communes)

3.3.7 : Favoriser les actions vers le retour à l'emploi des publics précaires

3.3.8 : Favoriser les départs en vacances des publics fragilisés



Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 4

Renforcer l'offre locale en matière de santé

La CCPO n'échappe pas au phénomène inquiétant de la désertification médicale. Avec des départs en retraite non remplacés et aujourd'hui 14 médecins généralistes pour plus de 25000 habitants (implantés sur 4 communes) et très peu de spécialistes, tous les habitants de la CCPO ne bénéficient pas d'un médecin référent.

Si l'accueil physique de médecins est à promouvoir, l'installation de dispositifs alternatifs pour les soins du quotidien est à étudier dans les points stratégiques du territoire.

L'accompagnement en amont est aussi à renforcer auprès de tous les publics parfois éloignés du système de santé.



Actions

3.4.1 : Favoriser des conditions permettant d'attirer les professionnels de santé

3.4.2 : Réfléchir au développement de la télémédecine

3.4.3 : Accentuer la politique de prévention santé, sensibilisation aux dépistages organisés, au don d'organe, au don du sang, gestes de premiers secours, etc.

3.4.4 : Etudier la mise en place d'un mobil'santé

3.4.5 : Accompagner la création de maisons de santé pluridisciplinaires et/ou le salariat des médecins

3.4.6 : Développer les parcours santé

3.4.7 : S'inscrire dans la mise en place d'un contrat local de santé avec l'ARS

Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 5

Mettre en oeuvre la CTG sur l'ensemble du territoire communautaire

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné en cohérence avec les enjeux de développement identifiés par elle.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Particulièrement investie dans le champ des politiques de proximité afin de répondre aux besoins des familles, la CCPO s'est engagée avec la CAF du Pas-de-Calais dans une CTG répondant aux objectifs du présent projet de territoire dans la dimension sociale et familiale.

Pour assurer le déploiement du dispositif et de son plan d'action de manière optimale et concertée avec l'ensemble des acteurs signataires et des partenaires, un pilotage communautaire de la CTG est à mettre en place.



Action

3.5.1 : Piloter la CTG en lien avec la CAF



ALLOCATIONS FAMILIALES

Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 6

Favoriser le développement d'une offre culturelle et de loisirs diversifiée

Le développement culturel est depuis l'origine une compétence phare de l'intercommunalité :

« la Culture pour et avec les habitants »

Avec une programmation annuelle variée, un réseau de lecture publique actif, des dispositifs plus ponctuels tels que le CLEA, l'offre culturelle est riche.

Mais répond-elle dans son ensemble aux souhaits et aux besoins des habitants ?

La poursuite de l'action culturelle communautaire et son renforcement doivent se faire en lien avec la population à travers la médiation et l'échange. De la découverte culturelle à la co-construction d'une programmation avec les habitants et l'ensemble des partenaires de l'action culturelle, l'ensemble des propositions permettant l'accès à la culture pour tous et favorisant la rencontre et l'échange seront étudiées.

Si l'absence de lieu dédié oblige la collectivité à être créative et incite à une diffusion sur l'ensemble des communes du territoire, la présence de salles adaptées et équipées dans des endroits stratégiques du territoire peut cependant permettre de porter des projets sur le long terme.

S'agissant des établissements d'apprentissage, la CCPO est dotée d'une école intercommunale de musique dans les bourgs centre. En lien avec le Département, elle a pour objectif d'en faire un lieu reconnu par tous comme un vrai conservatoire ressource. L'accueil d'autres apprentissages doit aussi être étudié pour optimiser la réponse à la demande des habitants.

Enfin, la CCPO n'est pas seule programmatrice culturelle. Sur le territoire, elle peut accompagner les communes et associations développant des projets ou lançant des événements culturels et populaires selon des critères à définir dans le cadre d'un règlement. A l'extérieur, comme elle a déjà pu le faire, la CCPO réfléchira à une action culturelle mutualisée dans le cadre de l'Entente territoriale (événement exceptionnel, etc...)

Actions

3.6.1 : Développer le partenariat avec l'AAE

3.6.2 : Etudier la création d'un centre socioculturel intercommunal

3.6.3 : Développer et coordonner l'offre de lecture publique grâce à la création d'une médiathèque intercommunale tête de réseau et au déploiement de la bibliothèque numérique

3.6.4 : S'engager dans un contrat territoire lecture avec la DRAC

3.6.5 : Etudier l'implantation de salles mixtes sports/spectacles dans les principaux bourgs centres du territoire et les rendre accessibles à l'ensemble des habitants (mobilité adaptée)

3.6.6 : Développer un lieu de création artistique et d'enseignement complémentaire à l'école de musique (théâtre, arts plastiques...)

3.6.7 : Faire de l'école intercommunale de musique un véritable conservatoire à rayonnement intercommunal

3.6.8 : Soutenir le partenariat avec les harmonies du territoire

3.6.9 : Développer une offre culturelle adaptée pour tous les publics (des plus petits aux seniors) et coordonnée avec les acteurs du territoire et les habitants

3.6.10 : Développer la résidence d'artistes dans la suite des CLEA

3.6.11 : Créer des temps forts culturels type festival et séances de cinéma de plein air

3.6.12 : Proposer des temps forts populaires dans l'ensemble du territoire (concerts) et soutenir financièrement les initiatives communales

3.6.13 : Soutenir un développement culturel dans le cadre de l'entente intercommunale (chargé de culture mutualisé)

Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 7

Encourager les pratiques sportives



Actions

Si la politique sportive n'est pas une compétence communautaire, les problématiques rencontrées mais aussi les atouts naturels du territoire incitent la CCPO à penser une offre au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Une offre en équipements pour lever les freins à la mobilité empêchant l'apprentissage de la natation dans les établissements scolaires ou l'accès à certaines pratiques sportives pour les publics non véhiculés; un soutien aux initiatives communales en matière d'investissement sportif, mais aussi l'utilisation des atouts naturels du territoire pour faire de la CCPO un véritable espace de sport de plein air. La sensibilisation, le soutien à l'initiative et l'événementiel sportif sont autant de pistes et de projets qui seront initiés et/ou accompagnés par la CCPO pour permettre de rendre la pratique sportive accessible à tous les publics et à tous les niveaux.

Profitant de l'élan donné par l'événement « JO Paris 2024 », la CCPO doit ainsi devenir de façon pérenne et en lien direct avec l'ensemble des acteurs publics et privés du sport et de la santé, une véritable terre de sport-santé.

3.7.1 : Soutenir les communes dans l'implantation d'équipements sportifs ou à vocation de découvertes sportives pour tous les âges (city stade, aire de jeux, pumptrack...)

3.7.2 : Développer le dispositif de camion piscine à destination privilégiée des publics scolaires du territoire pour permettre l'apprentissage de la natation

3.7.3 : Soutenir les initiatives valorisant le sport adapté

3.7.4 : Soutenir les clubs sportifs et les sportifs de haut niveau

3.7.5 : Sensibiliser et initier aux nouvelles pratiques sportives et aux sports doux en lien avec la politique santé

3.7.6 : Déployer et accompagner les pratiques de sport de plein air

3.7.7 : Etre labellisé Terre de jeux 2024 (promotion via les services, achats de billets d'entrée JOP...)

3.7.8 : Remettre en état, développer et promouvoir les itinéraires de randonnées sur le territoire et favoriser le maillage entre eux et avec les sentiers des territoires voisins

Enjeu 3

Bien vivre ensemble

Orientation 8

Développer les initiatives créatrices de lien social

Parce qu'il faut parfois un simple déclic et un petit coup de pouce pour créer le lien entre les habitants et faire naître des projets, la CCPO peut jouer le rôle de facilitateur en mettant en place des outils simples permettant l'échange de services et de savoir-faire ou encore en accompagnant le développement de projets favorisant la rencontre entre les habitants.

Actions

3.8.1 : Mettre en place un budget citoyen

3.8.2 : Développer des projets intergénérationnels, l'échange de services et de savoir : plateforme d'échange de savoirs et de services, l'heure civique...



Enjeu 3

Bien vivre
ensemble

Orientation 9

Renforcer la proximité des services aux populations

Dans un territoire rural comme la CCPO, les politiques publiques ne touchent pas directement tous les habitants. Par un dispositif physique d'« Aller vers » des services communautaires au plus près des habitants et de leurs repères que peuvent être les mairies, la CCPO franchira encore un pas dans sa politique de proximité pour répondre aux besoins des publics souvent les plus fragilisés.

Par un dispositif numérique, elle touchera les publics qui n'ont pas forcément le temps de se rendre dans les services.

Cette proximité doit aussi agir au bénéfice des communes membres qui elles aussi développent des services à la population (sécurité, actions sociales ou de loisirs, etc.)

Actions

3.9.1 : Rapprocher le CIAS et France services des habitants grâce à l'itinérance

3.9.2 : Consolider le réseau de partenaires de proximité

3.9.3 : Soutenir les projets communaux de renforcement des services à la population

3.9.4 : Proposer une maîtrise d'œuvre globale pour soutenir les communes qui souhaitent implanter de la vidéosurveillance

3.9.5 : Digitaliser les services du territoire via France Services et l'action du conseiller numérique



Enjeu 3

Bien vivre
ensemble

Orientation 10

Approfondir les mutualisations et services aux communes sur le territoire

La mutualisation est un dispositif qui permet de répondre en partie aux besoins des communes qui n'ont pas toutes les moyens de disposer seules de services ou de matériels pourtant indispensables au quotidien.

Cette mutualisation communes/CCPO doit se poursuivre et être renforcée pour apporter de nouvelles réponses optimisées à des besoins avérés.

Actions

3.10.1 : Mutualiser des équipements et du matériel avec les communes et associations du territoire (ex : dispositifs béliers, radars pédagogiques)

3.10.2 : Doter l'ensemble des communes de chapiteaux et de barrières de sécurité

3.10.3 : Envisager l'acquisition d'un véhicule 9 places en mutualisation sur les services communautaires

3.10.4 : Développer les groupements de commande entre EPCI et communes pour les besoins communs du quotidien





Pour un
Pays d'Opale

Résilient



Enjeu

4

Transition écologique

Agir pour la transition écologique du territoire

Si la transition écologique doit être une préoccupation de toutes les actions du projet du territoire, il convient d'intégrer deux objectifs spécifiques.

Attentes exprimées par

les élus et partenaires

- Déployer le Plan Climat en cours
- Considérer le changement climatique
- Déployer le CRTE en cours
- Favoriser la transition écologique
- Répondre aux enjeux actuels

les habitants

Attentes exprimées par

- La préservation du patrimoine naturel du territoire est la priorité en matière de cadre de vie (53.5%)
- La population souhaite, à 37.3 %, engager le territoire dans le développement durable.
- Préserver la diversité des paysages ruraux
- Pour 52.2%, soutenir les circuits courts et l'agriculture de proximité est la grande priorité en matière de transition écologique.
- Sensibiliser au tri des déchets

Orientations 1&2

1- Mettre en oeuvre la phase opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial

Outil de planification rendu obligatoire dans les EPCI à fiscalité propre dès 2017, le plan climat Air Energie Territorial (PCAET) a pour objectif d'engager la collectivité pour un territoire attractif durable et responsable, d'avancer vers l'autonomie énergétique du territoire, de faire de la transition énergétique une opportunité économique et de faire de la collectivité un exemple et un moteur pour cette transition.

En lien avec les actions citées en amont mais également de manière transversale dans l'ensemble des politiques communautaires, le PCAET en cours de finalisation devra être déployé de manière très opérationnelle sur le territoire de la CCPO.

2- Déployer les objectifs du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Actions

4.1.1 : Déployer le PCAET

4.2.1 : Décliner le CRTE



Pour un
Pays d'Opale

Valorisé,
reconnu
et connecté



Enjeu 5

Promotion du territoire

Promouvoir l'action de la CCPO, valoriser l'identité du territoire pour renforcer son appropriation par les habitants et attirer les visiteurs

Toujours mobilisée dans l'action au service du territoire et de ses habitants, la CCPO souffre cependant d'un déficit de notoriété tant auprès de la population que de l'extérieur. Depuis la création de la toute première intercommunalité en 1997 (les Trois-Pays), la CCPO fait mais ne fait pas savoir !

Ce constat qui vaut pour tous les pans de la vie communautaire poussent les élus et les services à investir leurs efforts dans le renforcement de la communication afin que la Communauté de Communes Pays d'Opale soit enfin reconnue par l'ensemble des habitants qui utilisent quotidiennement, sans forcément le savoir, les services.

A l'extérieur enfin, le Pays d'Opale doit se démarquer de ses voisins en valorisant ouvertement son statut de poumon vert du Calaisis et de la Côte d'Opale.



les élus et partenaires

Attentes exprimées par

- Développer les outils de communication
- Faire s'approprier le territoire aux habitants
- Mieux faire connaître la CCPO
- Créer une marque territoriale communautaire
- Valoriser le territoire

les habitants

Attentes exprimées par

- Pour 26.8 %, le manque de communication se fait ressentir.
- Renforcer l'identité du territoire
- Création d'un événement sportif intercommunal
- Développement d'une application CCPO
- Panneau d'affichage électronique à des points stratégiques du territoire



Glossaire

AAE :
Association d'Action Educative

AAH :
Allocation Adulte Handicapé

ADEME :
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AEEH :
Allocation d'Education Enfance Handicapée

ARS :
Agence Régionale de Santé

ASLH :
Accueil de Loisirs Sans Hébergement

AVIP :
A Vocation d'Insertion Professionnelle

CAF :
Caisse d'Allocations Familiales

CCI :
Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPO :
Communauté de Communes Pays d'Opale

CIAS :
Centre Intercommunal d'Action Sociale

CGCT :
Code Général des Collectivités Territoriales

CLÉA :
Contrat Local d'Éducation Artistique

CMA :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CRTE :
Contrat de Relance et de Transition Ecologique

CTG :
Convention Territoriale Globale

DDTM :
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DPE :
Diagnostic Performance Energétique

DRAC :
Directions Régionales des Affaires Culturelles

EAJE :
Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

EPCI :
Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GEMAPI :
Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

INSEE :
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

JO :
Jeux Olympiques

JOP :
Jeux Olympiques Paralympiques

LAEP :
Lieu d'Accueil Enfant/Parent

MAM :
Maison d'Assistants Maternels

ONF :
Office National des Forêts

OPAH :
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PCAET :
Plan Climat Air Energie Territorial

PDESI :
Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

PLH :
Programme Local de l'Habitat

PLUI :
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PME :
Petites et Moyennes Entreprises

PMI :
Protection Maternelle et Infantile

REGAL :

Retrouvons Ensemble le Goût des Aliments Locaux

RSA :
Revenu de Solidarité Active

SYMPAC :
Syndicat Mixte du Pays du Calais

TLN :
Tiers-Lieu Numérique

TEOMI :
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TPE :
Très Petites Entreprises

UNESCO :
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

ZAN :
Zéro Artificialisation Nette

ZNIEFF :
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique





PAYS
d'OPALE
Communauté de communes

Le vert, le vrai, la vie

Projet de **notre**
territoire

2022
2032

